

## **Construction Résidence La Licorne – Vitry sur Seine**

### **Prêts complémentaires Surcout COVID et Acquisition de 20 places de parking supplémentaires.**

#### **La Directrice Générale,**

Vu la délibération n°2013 06 25 04 du conseil d'administration de l'OPH de Vitry sur Seine relative au lancement de la construction de l'ilot G de la ZAC Rouget de Lisle baptisée – Résidence La Licorne

Vu la délibération n°2021 04 15 08 du conseil d'administration de l'OPH de Vitry sur Seine décidant de valider les prix de revient et le plan de financement prévisionnels,

Vu la délibération n°2021 12 07 07 du conseil d'administration de l'OPH de Vitry sur Seine autorisant la contractualisation d'un prêt 1 370 000€ pour financer le surcout Covid,

Vu la délibération n°2021 12 07 05 du conseil d'administration de l'OPH de Vitry sur Seine autorisant la contractualisation d'un prêt 300 000€ pour financer les 20 places de parking supplémentaire,

Considérant que à la suite de la fusion de l'OPH de Vitry-sur-Seine, ces prêts n'ont pu être contractés et que les offres devenues caduques,

Considérant les propositions de la Caisse Régionale du Crédit Agricole d'Ile de France (CRCA IDF).

Considérant l'intérêt de VALDEVY,

#### **Décide :**

- De contracter un prêt de 1 370 000€ pour financer le surcout de construction lié au COVID auprès de la Caisse Régionale du Crédit Agricole d'Ile de France :
  - Montant = 1.370.000 €
  - Durée = 20 ans
  - Date de mobilisation = Dans les 6 mois à compter de l'acceptation de l'offre
  - Taux Fixe = 3,64%
  - Périodicité = Annuelle
  - Amortissement = Progressif
  - Base de calcul = 30/360
  - Garantie = Néant
  - Frais de dossier = 0,10%

- Remboursement : Possible à une date d'échéance avec le paiement d'une IRA TEC 10
- De contracter un prêt de 300 000€ pour financer l'acquisition de 20 places de parking auprès de la Caisse Régionale du Crédit Agricole d'Ile de France :
  - Montant = 300.000 €
  - Durée du prêt = 20 ans
  - Date de mobilisation = Dans les 6 mois à compter de l'acceptation de l'offre
  - Taux Fixe = 3,64%
  - Périodicité = Annuelle
  - Amortissement = Progressif
  - Base de calcul = 30/360
  - Garantie = Néant
  - Frais de dossier = 0,10%
  - Remboursement : Possible à une date d'échéance avec le paiement d'une IRA TEC 10

Marianne Picard

Directrice Générale

 

Décision certifiée exécutoire en raison de sa transmission au contrôle de légalité en Préfecture de CRETEIL  
Publiée le